

Inscription d'un lieu : LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

Un magasin :

- est ce que les allées sont larges ?
- les produits sont ils à hauteur de fauteuil ?

Un restaurant :

- peut on circuler facilement ?
- de quel pays est la nourriture ? Y a t-il une spécialité ?
- quel est le prix du menu de base ?
- les toilettes sont elles accessibles ?

Une banque :

- les guichets sont-ils à hauteur de fauteuil (0,70m)?

Les hôtels : la chambre est-elle réellement adaptée ?

- possibilité de circuler à proximité du lit,
- toilettes avec barre d'appui,
- douche ou baignoire adaptée
- peut-on accéder à tous les services proposés (bar, restaurant, salon ...) ?
- quel est le tarif de base pour une chambre accessible ?

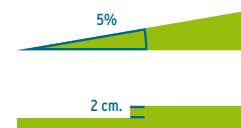
Une salle de spectacles :

- y a t-il une bonne visibilité ?

QUELQUES CONSEILS et INFOS PRATIQUES

- N'inscrivez pas de lieux avec plus d'une marche
- Pensez à noter les transports accessibles à proximité du lieu (dans le champ « Accessibilité environnement »)
- Indiquez l'adresse complète (numéro et nom de la rue)
- Si vous voyez que la file d'attente est importante, passez à un autre établissement.

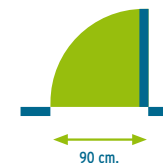
RAMPE ET RESSAUT



Pente < 5%

Hauteur < 2 cm.

PORTE



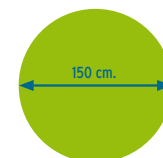
Large
Normale > 90 cm.
Étroite = 90 cm.
< 90 cm.

MARCHE



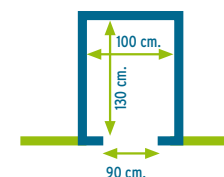
Hauteur < 16 cm.

AIRE DE ROTATION



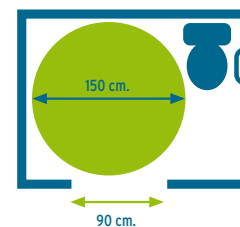
Pour une circulation aisée, des aires de rotation de 150 cm. de diamètre sont nécessaires.

ASCENSEUR



Largeur > 100 cm.
Profondeur > 130 cm.
Entrée > 90 cm.

TOILETTES



Entrée > 90 cm.
Aire de rotation > 150 cm.